

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE ADMINISTRATIF 2020

Envoyé en préfecture le 27/02/2020
Reçu en préfecture le 27/02/2020
Affiché le 27/02/2020
ID : 026-212601967-20200226-DB202001-BF

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année par la collectivité. A ces réalisations, se rajoutent les restes à réaliser en investissement (dépenses et recettes engagées mais non réalisées), qui seront reportés sur l'exercice N+1. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire et intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Le compte administratif 2019 a été voté le 26 février 2020 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le compte administratif de la collectivité.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, concessions cimetière, droit de stationnement...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	305 202,38 €	Recettes des services	71 920,34 €
Dépenses de personnel	429 970,21 €	Impôts et taxes	918 270,00 €
Autres dépenses	107 189,00 €	Dotations et participations	127 212,71 €
Autres dépenses de gestion courante	95 326,81 €	Autres recettes de gestion courante	10 742,98 €
Dépenses exceptionnelles	2 082,60 €	Recettes exceptionnelles	9 070,22 €
Dépenses financières	49 145,12 €	Recettes financières	75,91 €
Provision	7 000,00 €	Autres recettes	6 534,29 €
Total dépenses réelles	995 916,12 €	Total recettes réelles	1 143 826,45 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	64 571,96 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	19 989,25 €
Total général	1 060 488,08 €	Total général	1 163 815,70 €

La commune a poursuivi son effort de rationalisation des dépenses en masse salariale à 1,94% (et ce malgré les hausses des charges sociales) et les autres charges de gestion courante à 2,92%. Les charges à caractère général augmentent quant à elle de 20%, afin notamment d'assurer l'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments communaux. Les charges de fonctionnement s'élevant à 489 € par habitant restent bien inférieures à la moyenne des communes de même strate (606 € par habitant).

Malgré la mise en place de l'attribution de compensation d'investissement pour un montant de 16 848 € et l'augmentation des redevances du service périscolaire de 10 000 €, les recettes de fonctionnement baissent. En effet, la nouvelle diminution des dotations et participations versées par l'Etat (-7%) ainsi que la baisse des sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population et les loyers perçus (en raison des travaux de la Mairie et de la Salle Poligny) portent la baisse des recettes réelles de fonctionnement à 1,30%.

Malgré les efforts de rationalisation des dépenses de fonctionnement réalisés tout au long du mandat, la constante diminution des dotations de l'état qui s'élève à une perte de 90 100 € cette année par rapport à 2014, ne permet plus à la Commune d'améliorer son excédent brut de fonctionnement à fiscalité constante.

c) La fiscalité

Taux des impôts locaux 2019 (inchangés depuis le début du mandat) :

Taxe d'habitation (TH)	8.26 %
Foncier bâti (FB)	11.63 %
Foncier non bâti (FNB)	38.03 %

III. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Elle regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses d'équipements	1 461 668,33 €	Recettes d'équipements	381 911,07 €
Dépenses financières	67 965,99 €	Recettes financières	994 607,25 €
Total dépenses réelles	1 529 634,32 €	Total recettes réelles	1 376 518,32 €
Dépenses d'ordre	28 509,25 €	Recettes d'ordre	73 091,96 €
Total général	1 558 143,57 €	Total général	1 449 610,28 €

c) Les principales opérations réalisées dans l'année 2019 :

- Travaux de restructuration de la Mairie et de la Salle Poligny
- Création de 30 points d'eau incendie dans le cadre de la défense incendie
- Création ossuaire, achat de cavurnes
- Achat de terrains dans le cadre de la restauration morpho-écologique des rives du Pétochin, de l'alignement de la côte des Monédières et réalisation d'arpentage préalable à des achats de terrain
- Modifications du Plan Local d'Urbanisme
- Changement de parquet en maternelle et installation de vidéoprojecteurs pour l'école
- Acquisition d'une tondeuse autoportée
- Attribution de compensation d'investissement (éclairage public, informatisation des écoles)
- Achat de matériels, logiciels et de mobiliers divers

d) Les recettes financières reçues :

- FCTVA : 25 101,28 €
- Taxe d'aménagement : 54 564,44 €
- Excédents de fonctionnement capitalisés : 914 091,53 €.

e) Les subventions d'investissements reçues :

- du Département : 29 892,00 €
- du Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme : 1 695,48 €

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation**a) Recettes et dépenses :****Section de fonctionnement**

Dépenses	1 060 488,08 €
Recettes	1 163 815,70 €
Soit un excédent de	103 327,62 €

Section d'investissement

Dépenses	1 558 143,57 €
Recettes	1 449 610,28 €
Soit un déficit de	108 533,29 €

Le résultat global de l'exercice 2019 est de – 5 205,67 €.

Compte tenu du résultat reporté de l'exercice 2018 d'un montant de 118 334,35 €, du solde des restes à réaliser de l'exercice 2019 d'un montant de 103 840,00 € en dépenses, laissant apparaître un besoin net de la section d'investissement de 210 664,82 €, le résultat définitif de l'exercice 2019 s'élève donc à 9 288,68 €.

b) Principaux ratios

Population Montéleger : 1937 habitants

Dépenses réelles de fonctionnement : 452 € par habitant

Produit des impositions directes : 198 € par habitant

Recettes réelles de fonctionnement : 531 € par habitant

Encours de la dette : 624 € par habitant

Les charges du personnel reviennent à 219 € par habitant (moyenne départementale des communes de même strate à 261 € par habitant)

Capacité dynamique de désendettement : 7,90 années.

Envoyé en préfecture le 27/02/2020

Reçu en préfecture le 27/02/2020

Affiché le 27/02/2020

ID : 026-212601967-20200226-DB202001-BF

V. Le compte administratif du budget annexe « Lotissement Saint Ar

En 2016, la commune a acquis un terrain destiné à la réalisation d'une opération d'aménagement sous forme de maisons individuelles afin de créer une offre de logements équilibrée et de qualité. L'ensemble des opérations liées à ce lotissement sont inscrites dans un budget annexe à celui de la commune. En 2019, il a été procédé à la vente 11 lots sur 12 commercialisés.

Section de Fonctionnement

Dépenses	754 076,99 €
Recettes	1 343 558,38 €
Soit un excédent de	589 481,39 €

Section d'Investissement

Dépenses	58 496,63 €
Recettes	666 063,74 €
Soit un déficit de	58 496,63 €

Le résultat de l'exercice 2019 est de **530 984,76 €**.

Fait à Montéleger, le 27 février 2020.
Le Maire,
Marylène PEYRARD.

